

Direction des Services de Secours

ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2005

ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

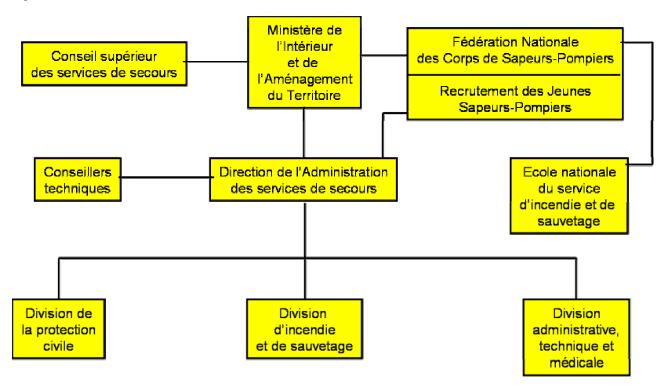
1. Structure de l'Administration des services de secours

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident ainsi que le transport des patients vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la division de la protection civile
- la division d'incendie et de sauvetage
- la division administrative, technique et médicale.

Organigramme des structures administratives en charge des services de secours au sein du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

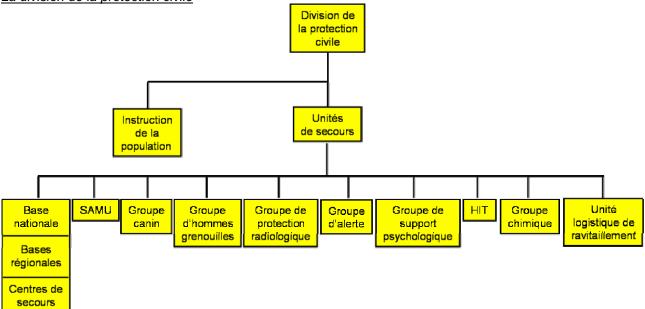


La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions.
- de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe.
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.1. La division de la protection civile



La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- La brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 21 centres de secours, 3 bases régionales (Esch/Alzette, Ettelbruck et Wiltz) et une base nationale (Lintgen). Les unités de secouristes-ambulanciers et de secouristes-sauveteurs, se composant de volontaires, ont pour mission de venir en aide aux personnes victimes d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies;
- Le groupe d'alerte est chargé d'assurer le fonctionnement des centres d'alerte en temps de crise civile ou militaire;
- Le groupe d'hommes-grenouilles a pour mission d'assister, de sauver et de rechercher des personnes et des biens en détresse ou disparus en milieu aquatique;
- Le groupe de protection radiologique, ayant fait partie de l'ancien groupe de secours NBC (nucléaire, biologique et chimique), est chargé de porter secours aux personnes et de sauvegarder les biens en cas de catastrophes et d'accidents d'origine radiologique ou nucléaire, de délimiter les zones contaminées et de procéder aux opérations de décontamination de personnes et de biens;
- Le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques a pour mission de porter secours aux personnes et de sauvegarder les biens en cas de catastrophes et d'accidents impliquant des substances chimiques, de prendre les mesures adéquates pour la sécurité de la population et de la protection de la nature;
- Le groupe canin est chargé de rechercher des personnes portées disparues ou ensevelies;
- Le groupe de support psychologique a pour mission d'intervenir lors d'accidents, d'incidents ou de catastrophes ou en toute situation pouvant nécessiter un support psychologique pour les équipes d'intervention, les victimes et leurs proches ou encore pour d'autres personnes impliquées.

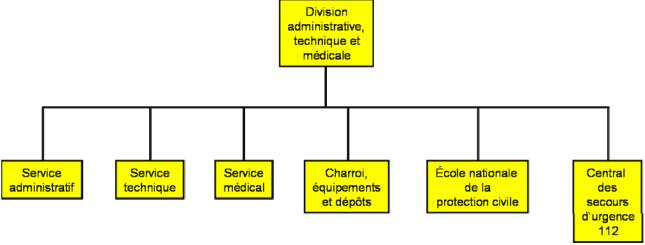
La division de la protection civile comprend en outre le groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT) en dehors du territoire du Grand-Duché du Luxembourg en cas d'événements calamiteux très graves sur ordre du Gouvernement, soit sur demande du ou des pays concernés, soit dans le cadre d'une assistance internationale.

L'unité logistique de ravitaillement dont la création est récente est une équipe chargée de ravitailler les intervenants lors des missions ou d'exercices de longue durée, ne connaît actuellement pas encore de cadre légal.

Afin de répondre aux exigences opérationnelles, deux unités supplémentaires seront créées à court terme: une unité logistique de communication ainsi qu'une unité de support logistique.

En outre, la division de la protection civile est en charge de déterminer la formation des différentes équipes d'intervention.

1.2. La division administrative, technique et médicale



Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

Il a en outre pour mission de promouvoir, de coordonner et d'organiser la formation des services de secours et l'instruction de la population. Il gère à cet égard l'école nationale (ENPC). Le service administratif est assisté dans cette tâche par une commission à la formation.

Il a dans ses compétences également l'atelier de réparation et d'entretien du charroi de l'Administration des services de secours sis à Lintgen.

Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

Le service médical

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une l'Administration des services de secours, le service médical est placé sous la division administrative, technique et médicale.

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile
- de permettre aux bénévoles l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

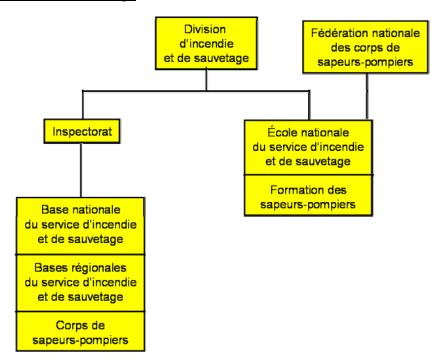
L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus. Des contrôles plus rapprochés peuvent être réalisés sur demande de l'intéressé, du chef de corps des sapeurs-pompiers, du chef de centre ou du chef d'unité et en cas d'incident à l'occasion d'un service commandé.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 18 ans.

Un certificat médical d'aptitude est délivré par les médecins du service.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage



La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage dont l'organisation et le fonctionnement restent encore à préciser par règlement grand-ducal.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

2. Effectifs en personnel

2.1. Personnel fixe

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

30 fonctionnaires dont :

- 1 directeur
- 3 chefs de division
- 1 attaché de direction
- 2 ingénieurs techniciens inspecteur principal 1^{er} en rang
- 1 ingénieur en informatique à mi-temps détaché du Centre informatique de l'Etat
- 1 inspecteur
- 1 rédacteur principal
- 1 rédacteur
- 1 commis principal
- 1 artisan dirigeant
- 1 artisan
- 16 préposés au service d'urgence

10 employés dont :

- 8 employés à tâche complète (dont un en congé pour travail à mi-temps)
- 2 employés à tâche partielle (dont un en remplacement dudit congé)

14 ouvriers, dont:

- 1 cuisinier à tâche complète
- 11 ouvriers à tâche complète
- 2 ouvriers à tâche partielle

Il y a lieu de relever que l'Administration des services de secours doit faire face à des missions qui ne cessent d'évoluer, tant en volume qu'en diversité, et doit, au niveau européen et international remplir les mêmes missions que ses homologues des autres Etats membres ayant bien plus de ressources humaines à leur disposition. En raison de l'évolution des missions et des risques accrus suite à l'évolution technologique et vu le nombre accru d'unités, l'effectif en personnel de l'Administration des services de secours reste largement insuffisant et devra être renforcé à charge de l'exercice 2007 de plusieurs unités. Pour cette raison, deux travailleurs à contrat d'auxiliaire temporaire, ont été engagés au cours de l'année 2005, dont un pour les besoins de la direction et un pour les besoins de la Base Nationale de Support à Lintgen. D'autre part, suivant l'analyse de la disponibilité des bénévoles pour garantir les services de secours en permanence, il est indispensable d'engager progressivement dès 2007 des infirmiers pour garantir le service ambulancier public.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles de l'Administration des services de secours comporte à l'heure actuelle 11593 femmes et hommes, regroupés comme suit:

Le contingent des agents bénévoles de la division de la protection civile compte à l'heure actuelle 2381 femmes et hommes, regroupés comme suit:

- 25 centres de secours avec un effectif total de 2079 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 21 volontaires.
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 26 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 31 volontaires.
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques dont le nombre maximum est de 50 membres,
- le groupe canin avec un effectif de 20 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 110 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 34 volontaires,
- le corps des instructeurs et conseillers techniques avec un effectif de 95 volontaires.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

2.2.1. Le semi-professionnalisme pour contrer le manque de disponibilité des volontaires

Depuis plusieurs années, les services de sauvetage et d'ambulance commencent à rencontrer certaines difficultés dans l'accomplissement de leurs missions. En effet, les 25 centres d'intervention, qui constituent le pilier principal de la Protection Civile, doivent garantir une disponibilité des moyens de secours 24/24 heures et ceci pendant 365/365 jours à travers le pays entier, à l'exception de la Ville de Luxembourg et quelques-unes des communes avoisinantes.

Or, depuis un certain temps, plusieurs centres d'intervention ont des difficultés d'assurer la disponibilité pendant les heures de travail, alors que la disponibilité au-delà des heures de travail ne pose généralement pas de problèmes majeurs. Ce manque de disponibilité risque de rendre certains centres d'intervention inopérationnels pendant certaines heures ouvrables. Actuellement, l'indisponibilité de ces centres d'intervention peut encore être étayée par des centres d'intervention avoisinants. Dans des cas extrêmes, cette indisponibilité pourrait se traduire par le risque de ne pas pouvoir prêter secours aux personnes en détresse endéans des délais appropriés.

Plusieurs facteurs sociaux étroitement liés à l'évolution socio-économique sont essentiellement responsables pour ce manque de disponibilité des services de sauvetage et de secourisme, notamment l'indisponibilité endéans les heures ouvrables.

Du point de vue théorique, plusieurs approches seraient à envisager pour garantir à l'avenir les services d'urgence au Luxembourg, dont notamment celle du bénévolat encadré par des structures professionnelles qui semble à l'heure actuelle la plus appropriée.

Cette solution qui consisterait à maintenir, voire à renforcer le bénévolat comme pilier principal de l'organisation du secourisme et du sauvetage, tout en essayant de résoudre les problèmes intrinsèques au bénévolat en fournissant un certain appui par la mise en place d'un corps constitué de professionnels.

D'une part, les services d'intervention dans le domaine de la Protection Civile doivent faire face à une augmentation continuelle de leurs missions au niveau national et d'autre part le développement technique implique l'apparition de nouveaux risques technologiques. Etant donné que le nombre stagnant de bénévoles entraîne une diminution effective de ressources humaines disponibles, il est à prévoir que cette situation aura tendance à se renforcer au cours des années à venir. Le Luxembourg, tôt ou tard, se retrouvera dans une situation où il ne saurait plus garantir des services des premiers secours au Luxembourg.

Comme évoqué ci-dessus, il ne serait cependant pas opportun d'abolir le bénévolat et de le remplacer purement et simplement par un corps de professionnels, puisque le rôle du bénévolat ne se limite nullement à porter secours, mais il joue un rôle important dans la structure sociale des villages ou villes. C'est en premier lieu le tissu social créé par le bénévolat, qu'il soit associatif ou relationnel, qui favorise le dynamisme et la qualité de vie dans une commune et qui garantit ainsi l'interaction et la cohésion sociale au sein d'une communauté.

Faire simplement fonctionner un corps professionnel à côté des structures bénévoles, entraînerait tôt ou tard des tensions entre professionnels et bénévoles, telles, que le travail des bénévoles risquerait d'être compromis et la simple cohabitation entre bénévoles et corps professionnels dans les mêmes structures administratives serait susceptible de porter atteinte au fonctionnement des services de secours.

Le défi consiste donc à intégrer ce groupe de professionnels dans les structures existantes des services d'urgence, tout en renforçant le rôle des bénévoles. Ce cadre de professionnels devrait assurer en premier lieu l'appui technique des bénévoles et aider à résoudre le problème de la formation des bénévoles.

D'ailleurs, le Luxembourg est un des rares pays endéans l'Union Européenne où les services de sauvetage et de secourisme sont portés presque essentiellement par des volontaires.

Les missions de ce cadre professionnel comporteraient notamment:

- de garantir la disponibilité des services d'ambulance et de sauvetage 24h/24,
- la formation de base des bénévoles dans les différents domaines de la protection civile ainsi que leur formation continue,
- la formation des bénévoles dans des domaines techniques très spécifiques, comme dans le domaine chimique et biologique où il n'existe ni de groupe d'intervention spécifique de bénévoles ni de formation,
- les interventions et l'appui technique spécifiques au plan national,
- la gestion des plans particuliers d'intervention,
- la gestion des situations d'urgence majeure,
- la gestion des moyens opérationnels lors de missions bi- ou multilatérales,
- l'encadrement et la gestion des bénévoles dans des missions et interventions dans le cadre du mécanisme communautaire et de la coopération bi- ou multilatérale,
- la coordination de l'appui lors d'une participation luxembourgeoise au niveau bi- ou multilatéral.

Sachant que le bénévolat à lui seul saurait difficilement remplir les conditions établies par la Commission Européenne dans le cadre du mécanisme communautaire, un tel cadre professionnel permet également de satisfaire ces exigences, notamment au niveau des catégories suivantes:

- l'expertise technique,
- l'expertise d'évaluation,
- les experts membres des équipes de coordination,
- les responsables de coordination,
- la participation à des exercices internationaux en vue d'améliorer la capacité de réactions, la coordination des interventions et la coopération opérationnelle entre les différentes entités de la Protection Civile.

Actuellement, le nombre d'intervenants ayant un statut professionnel au sein de la Protection Civile est faible et se limite à quelques personnes de l'Administration des services de secours et à quelques fonctionnaires d'autres administrations ou institutions qui, dans le cadre de leurs fonctions, participent aux interventions et à l'encadrement des bénévoles.

Il devient donc de plus en plus inévitable d'engager au cours des 5 à 10 prochaines années des personnes de formation paramédicale et ayant bénéficié d'une formation de secouriste-ambulancier afin de constituer un pool de professionnels afin de combler les lacunes ponctuelles des permanences dans les différents centres de secours. L'Administration des services de secours se propose de soumettre à la Commission d'Economies et de Rationalisation un concept global pour les engagements ad hoc à étaler sur la période susmentionnée.

Il est prévu de considérer les carences de couverture par régions selon les concepts IVL et de répartir les professionnels par région.

Les corps de sapeurs-pompiers avec un effectif de 9212 volontaires.

District Luxembourg: 4008 volontaires.
District Diekirch: 3305 volontaires.
District Grevenmacher: 1899 volontaires.

3. Relations Internationales

Dans ce cadre, l'Administration des services de secours entretient des contacts intensifs avec différents partenaires au niveau international. Au courant de l'année 2005, des représentants de l'Administration des services de secours ont participé à de nombreuses réunions dans le cadre des comités internationaux suivants :

3.1. Activités au niveau de l'OTAN

La direction de l'Administration des services de secours a été représentée à plusieurs réunions du Comité de Protection Civile (CPC), dont une s'est tenue en présence des pays partenaires.

Dans ce cadre, l'Administration des services de secours a participé à un séminaire organisé par le CPC et la protection civile moldave à Chisinau sur le thème « Protection des infrastructures critiques». Les représentants d'une quarantaine de nations membres et partenaires de l'OTAN se sont penchés au sein de différents groupes de travail sur certains aspects spécifiques du sujet.

Un membre du groupe d'alerte de la division de la protection civile assure les fonctions de secrétaire du groupe d'experts sur les systèmes d'alerte et de détection (GOEWDS) qui est un sous-groupe technique du Comité de la Protection Civile (CPC). Le GOEWDS se compose d'experts d'organisations nationales. Il constitue un forum pour l'échange d'informations et de discussions sur les techniques, mesures et structures nationales d'avertissement et de détection. L'objectif est d'améliorer la coopération dans ce domaine et d'améliorer l'interopérabilité entre les nations. Ce groupe a dans ses attributions toutes les questions relatives à la détection, la mesure, la surveillance et l'avertissement concernant des émissions nucléaires, biologiques et chimiques affectant la sécurité, la sûreté et la protection de la population civile.

3.2. La Présidence du groupe « Protection Civile » du Conseil de l'Union européenne

Du 1er janvier au 30 juin 2005, l'Administration des Services de Secours avait en charge la présidence du groupe « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne.

Chiffres clés de la présidence luxembourgeoise au niveau de la protection civile

7 réunions du groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne

8 réunions du groupe «Troika » composé de membres des délégations du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Commission Européenne et du Secrétariat du Conseil. Le but principal des réunions du groupe « Troika » était la préparation des réunions plénières du groupe « Protection Civile ».

- 1 réunion informelle avec Monsieur Geert De Vrijs, Coordinateur anti-terroriste auprès du Secrétariat du Conseil : Discussion sur les moyens européens de protection civile pour faire face aux risques d'attentats.
- 1 réunion des directeurs généraux de protection civile à Mondorf-les-Bains des 25 Etats-membres ainsi que des pays de l'Espace Economique Européen et des pays candidats à l'Union Européenne.
- 3 réunions dans le cadre d'une initiative conjointe du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Autriche dans le cadre d'une réflexion à mener sur les structures internes de l'Union Européenne dans le cadre de crises à l'intérieur de l'Europe ayant des répercussions transfrontalières.
- 1 réunion du Comité des Régions du Parlement Européen : « La gestion des risques au niveau des régions et des entités locales ».

Plusieurs missions de représentations de la Présidence : Fête nationale des Sapeurs-Pompiers Italiens, Exercice européen en Pologne, Exercice simulant une attaque terroriste importante aux Pays-Bas, etc.

Participation à la Conférence mondiale pour la réduction des catastrophes naturelles à Kobe au Japon.

Participation au comité de pilotage «EUROMED » : Développement d'un programme Euro Méditerranéen de Réduction, de Prévention et de Gestion des Désastres naturels et d'origine humaine.

Participation à 15 réunions au sein de la DG Environnement de la Commission européenne.

Plusieurs réunions avec les présidents d'autres groupes de travail du Conseil ainsi que la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union Européenne afin de coordonner les travaux des différents groupes. Il est à noter que le volet « Protection civile » est également traité dans d'autres groupes de travail qui étaient présidés par des fonctionnaires entre autre du Ministère des Affaires Etrangères.

Au total, l'Administration des Services de Secours a participé à une cinquantaine de réunions dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union Européenne.





Elément principal de la Présidence du Groupe « PROCIV » :

La mission principale de la Présidence de ce groupe était de réagir en commun avec le Secrétaire Général Haut Représentant ainsi que la Commission Européenne au terrible désastre du Tsunami qui avait frappé l'Asie du Sud en décembre 2004, quelques jours avant le début de la Présidence Luxembourgeoise.

La Commission Européenne dispose depuis 2001 d'un « Mécanisme communautaire de protection civile » qui soutient et facilite la mobilisation des secours pour répondre aux besoins immédiats des pays frappés par une catastrophe.

Ce Mécanisme Européen de Protection Civile avait déjà pu faire ses preuves lors d'événements majeurs précédents tels que les inondations en Europe Centrale (2002) et en France (2003), l'accident du Prestige (2002), les tremblements de terre en Algérie (2003), en Iran (2003) et au Maroc (2004), les incendies de forêts en France et au Portugal (2003-2004) et l'explosion d'Asuncion (2004).

L'intervention en Asie du Sud – la plus importante depuis la création du mécanisme – a révélé certains aspects du système européen de réaction aux catastrophes que les précédentes situations n'avaient pas mis aussi clairement en évidence.

Suite à une communication en la matière de la Commission Européenne et du Secrétariat Général Haut Représentant et au vu des discussions menées lors notamment des Conseils Affaires Générales des Ministres des Affaires Etrangères, le groupe de travail « PROCIV » a abordé à maintes reprises la question en analysant les possibilités de perfectionner ce mécanisme et notamment ses instruments d'analyse et de doter l'Union Européenne d'une force de réaction rapide en cas de catastrophe.

Objectifs majeurs atteints sous présidence luxembourgeoise dans le cadre de la « Protection civile » :

Adoption de Conclusions du Conseil sur le renforcement des capacités de réaction rapide des services de secours européens:

- Vont permettre à la Commission Européenne et aux Etats Membres d'avancer dans un cadre plus précis et plus clair dans la mise en place de cette force de réaction rapide de protection civile ;
- Force de réaction rapide qui sera au service des citoyens en détresse du Grand-Duché de Luxembourg, de l'Union Européenne ainsi que du reste du monde.

Adoption de Conclusions des Directeurs-Généraux à Mondorf :

Les priorités suivantes ont été identifiées à court terme en matière de renforcement des capacités de protection civile :

- création de modules spécifiques d'intervention ;
- développement d'activités de formation, d'exercices et d'échanges d'experts entre services de secours européens ;
- développement des insignes communs pour augmenter la visibilité des équipes européennes d'intervention ;
- renforcement des structures d'analyse et de planification de la Commission Européenne ;
- renforcement des capacités d'évaluation des moyens sur le terrain.

3.3. <u>Projet EUROMED /Développement d'un système Euro Méditerranéen de Réduction, de Prévention et de Gestion des Désastres Naturels et d'Origine Humaine.</u>

Dans le cadre du programme intermédiaire EUROMED a eu lieu à Rome, du 4 – 6 juillet 2005 la première réunion du comité de pilotage qui a porté notamment sur :

- un système d'alerte précoce Tsunami dans le Bassin Méditerranéen,
- un système d'alerte d'échanges d'experts,
- la mise en oeuvre d'une stratégie d'assistance technique.

Le Luxembourg y était représenté par deux personnes dont notamment le président du groupe de travail du Conseil PROCIV.

3.4. Au niveau de la Commission Européenne

Comité Protection Civile

Participation d'un membre de la direction de l'Administration des services de secours à deux réunions du Steering Committee à Bonn (D). Ce comité a été constitué pour organiser un atelier nommé « International Workshop on minimum standards for working and training conditions of volunteers in civil protection in the EU » prévu en 2005 à Neuhausen (D).

Participation d'un membre de la direction de l'Administration des services de secours à un atelier d'auto formation pour le suivi psychosocial des victimes et familles en cas d'événements majeurs à Lisbonne du 17 au 20 février 2005. L'objectif de cette rencontre était d'une part, la mise en commun des expériences vécues sur le terrain lors de situations d'exception survenues en Europe et d'autre part la détermination de règles communes de formation adaptables à chaque pays en fonction de l'organisation des secours.

Au niveau régional et bilatéral

3.5.1. Commission internationale pour la Protection du Rhin

Dans sa fonction de Centre Principal International d'Avertissement (CPIA) auprès de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) l'Administration des services de secours a participé à une réunion du cercle d'experts « Plan d'avertissement et d'alerte » le 8 septembre 2005, organisée par le secrétariat de la CIPR à Coblence. Lors de cette réunion on a traité les thèmes suivants :

- Organisation de l'exercice d'alerte « ANNA 2005 »
- Approbation des mises à jour dans le nouveau plan d'avertissement et d'alerte (PAA)
- Mise à jour du modèle de simulation et d'alerte Rhin
- Discussions sur l'état d'avancement des travaux pour l'organisation du 4^{ième} atelier Plan d'avertissement et
- Explications sur les liens avec les banques de données sur les produits dangereux disponibles via Internet

Participation d'un membre de la direction de l'Administration des services de secours au 4^{ième} atelier « Plan d'avertissement et d'alerte Rhin » les 14 et 15 novembre 2005 à Bonn. Au programme figuraient entre autre les thèmes suivants:

- Présentation des différents Centre Principal International d'Avertissement (CPIA
- Flux bilatéraux et trilatéraux d'information et de déclaration)
- Fonction du PAA face aux « pressions permanentes »
- Différents sujets individuels

3.5.2. Réunions de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).

L'Administration des services de secours a participé à quatre réunions de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS). En 2005, un membre du service a participé à trois réunions du groupe de travail « Inondations » les 3 mars à Sarrebruck, 13 septembre à Trèves et 10 novembre à Sarrebruck.

Les principaux thèmes traités au sein du groupe de travail « Inondations » étaient:

- Echange d'informations sur les activités de l'UE en matière de lutte contre les inondations
- Poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'action contre les inondations Présentations des résultats du 8^{ième} sommet de la Grande Région
- Amélioration de l'annonce et de la prévention des crues
- Etat d'avancement des travaux dans le cadre du projet INTERREG-III-B « TIMIS ».

La réunion du groupe de travail « Prévention des pollutions accidentels » en date du 1 ier mars 2005 à Trèves traitait les suiets suivants:

- L'évolution du modèle d'alarme Rhin
- Le plan d'avertissement et d'alerte Moselle-Rhin
- Organisation d'un exercice d'alarme.

4. Rapport de la division administrative, technique et médicale.

4.1. Moyens et Equipements

4.1.1. Acquisitions de 2005

4.1.1.1 Charroi

- 1 voiture de direction
- 1 Conteneur d'entraînement à la lutte contre les produits chimiques
- 4 Ambulances
- 1 Voiture de commandement tout-terrain
- 1 Fourgon pick-up
- 1 Camion porte-conteneur
- 1 Remorque porte-conteneur
- 1 Conteneur réservoir 10.000 litres
- 1 Conteneur sanitaire (WC)

4.1.1.2 Equipements spéciaux

- 1 Projecteur vidéo portable
- 1 Lot d'équipements ambulance pour l'entraînement
- 1 Canot de sauvetage (s.moteur)
- 1 Lot de matériel de plongé
- 1 Sonde de contamination avec éléctronique
- 1 Station de mesure fixe au débit de doses installée dans la voiture NBC

ainsi que des équipements de simulation et du matériel multi-média pour l'instruction de la population et des volontaires des unités de secours de la protection civile.

4.1.1.3 Vêtements d'intervention et de protection

- 1 lot de vestes de sécurité pour sauveteurs
- Chaussures de protection pour les secouristes-ambulanciers
- Lot de tenues d'intervention du groupe GSP

4.1.1.4 Equipements de télécommunications

- Sirènes d'alarme
- Appareils recherches-personnes
- Stations réémettrices
- Stations de travail du gestionnaire des alertes
- Serveur NT du système de prévision / pré alertes de crues
- Equipement de communication du réseau informatique
- Aménagement d'un centre de crise protégé

4.1.1.5 Remplacement des sirènes d'alarme

Le réseau des sirènes d'alarme et le central des secours d'urgence représentent des équipements vitaux pour les services de secours.

Bon nombre de sirènes d'alarme actuellement en service sont encore du type électromécanique, donc d'un type qui n'est plus fabriqué.

Vu la vétusté des sirènes d'alarme et le coût sans cesse croissant investi pour les réparations, il est devenu inévitable de les remplacer. Comme ce remplacement constitue un des postes les plus importants sur le plan financier du programme pluriannuel 2006-2010, l'Administration des services de secours a fait une analyse détaillée et a établi une méthodologie de remplacement judicieuse.

Le coût du remplacement de toutes les sirènes d'alarme électromécaniques est de l'ordre de 2.726.820 € et l'acquisition s'échelonnera jusqu'en 2010.

En 2005, un cinquième lot de 36 sirènes pour le territoire du pays a été mis en place.

4.1.2. Acquisitions prévues pour 2006

Les acquisitions suivantes sont prévues pendant l'exercice budgétaire 2006:

4.1.2.1 Charroi

- 1 Voiture d'intervention
- 10 Ambulances
- 1 Supplément ambulances médicalisées
- 1 Bus-Ambulance
- 7 Véhicules de sauvetage
- 1 Moteur pour bâteau de sauvetage
- 1 Petite remorque de décontamination
- 1 Remorque de transport
- 1 Tracteur multifonctions pour la base nationale de support.

4.1.2.2 Equipements spéciaux

- 3 Défibrillateurs semi-automatiques
- 2 Tire fort et câbles en acier
- 4 Ordinateurs portables avec accessoires pour les groupes d'intervention
- 1 Imprimant plotter laser A3
- 1 Central de communication sous-marin
- 1 Ordinateur portable anti-choc pour cellule chimique
- 1 Tente 12 personnes
- 1 Equipement de communication
- 2 Photocopieurs ENPC et BNS
- 1 Simulateur de réanimation Mégacode pour l'enseignement de la défibrillation semi automatique
- 1 Firetrainer
- 1 Set d'équipement ambulance pour l'entraînement
- 1 Spiromètre
- 1 Electrocardiogramme
- 1 Audiomètre
- 1 Visiotest
- 1 Défibrillateur semi-automatique
- Différent matériel didactique, mannequins, etc.

ainsi que des équipements de simulation et du matériel multimédia pour l'instruction de la population et des volontaires des unités de secours de la protection civile.

4.1.2.3 Vêtements d'intervention et de protection

- chaussures de protection
- tenues d'intervention du groupe de protection radiologique
- tenues de travail de l'unité logistique « Ravitaillement »
- tenues d'intervention du groupe de lutte contres les pollutions par produits chimiques
- tenues d'intervention du groupe canin
- Combinaisons de protection pour l'école nationale de la protection civile
- Vêtements de travail pour les instructeurs

4.1.2.4 Equipements de télécommunications

- 325 Appareils recherche-personne
- 1 Serveur du gestionnaire des alertes
- 1 Base de données sur les produits dangereux
- 36 Sirènes d'alarmes (50%)
- 1 No-break avec accumulateur
- 1 Serveur direction de l'ASS.
- 1 Enregistreur de communications pour le 112
- 1 Remplacement des téléphones tactiles multifonctions
- 1 Système de pointage et de contrôle d'accès
- 1 Equipement Intranet et Extranet
- 1 Station météorologique pour le pylône de Dudelange
- 1 Equipement d'enregistrement audio avec micro sans fil
- 1 Equipement de présentation multimédia
- 2 Projecteurs vidéo
- 2 Caméras overhead avec accessoires
- autre matériel multimédia pour l'instruction

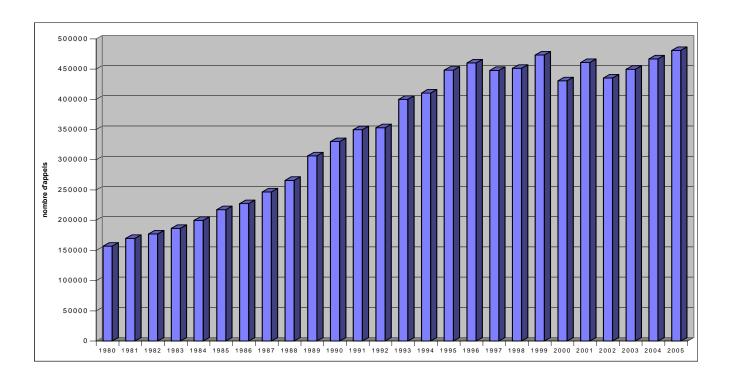
4.2. <u>Le central des secours d'urgence 112.</u>

Un total de **480.886** appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année **2005** par rapport à **466.917** appels pour l'année 2004 (+2,99%).

Il reste à relever que le nombre des appels entrants au 112 durant l'année 2005, aboutissant via les réseaux mobiles, se chiffre à 202.838 (42,18 %).

MOIS	Appels entrants
Janvier	42938
Février	40771
Mars	44139
Avril	38159
Mai	42859
Juin	39641
Juillet	39694
Août	40074
Septembre	37036
Octobre	40348
Novembre	35729
Décembre	39498
TOTAL	480886

Total des appels de 1980 à 2005



4.3. La Formation.

4.3.1. Cours élémentaires de secourisme

Dans le cadre de la mise en pratique de la réforme des services de secours engendrer par la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, l'ASS s'est penchées sur les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la formation des différentes unités de secours et à l'instruction de la population. Les travaux très complexes aboutiront dans un nouveau règlement grand-ducal ad hoc en 2006.

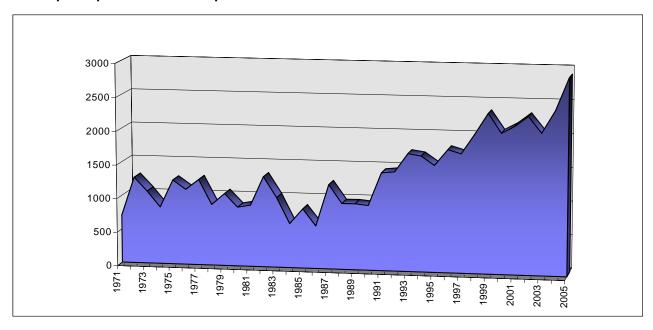
Organisés en collaboration avec les administrations communales, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

De nombreuses actions de propagation du secourisme ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours et dans les écoles par la direction.

Le nombre de **cours** élémentaires de secourisme organisés en 2005 était de **153** avec **2905 participants** par rapport aux 119 cours avec 2.424 participants de l'année 2004.

Au cours de l'année 2005, 99 cours de rappel ont été organisés par l'Administration des services de secours.

Nombre de participants au cours de premiers secours 1971-2005



4.4. Publications.

Le but des publications éditées par l'Administration des services de secours est d'une part, d'informer la population sur le comportement à adopter en situation de crise et de fournir à la population des informations indispensables pour leur sécurité. D'autre part, ces publications sont censées attirer l'attention du public sur les activités et les mérites des volontaires des services de secours et notamment de sensibiliser le public à s'engager dans les rangs des unités de secours de l'Administration des services de secours.

En outre, l'Administration des services de secours édite des brochures en tant qu'aide-mémoire pour les participants des cours de secourisme ou des manuels d'instruction pour les volontaires des unités de secours.

Le tirage et la diffusion de ces dépliants dépendent des groupes de population ciblés par les différentes actions.

4.4.1. Le précis de sauvetage

Le précis de sauvetage a été complètement remanié et revu à la lumière de l'évolution technique des automobiles et de la nécessité d'adapter en conséquence la formation des secouristes sauveteurs. Le manuel de sauvetage sera réimprimé en 2006.

4.4.2. Brochure sur le programme de formation continue organisé à l'ENPC

Dans un monde en perpétuelle et rapide transformation, les tâches des unités d'intervention de l'Administration des services de secours ont radicalement changé au cours de la dernière décennie. D'une part, la mise en service de matériel plus efficace mais aussi plus sophistiqué, d'autre part les interventions, dont le nombre ne cesse d'augmenter, exigent des volontaires l'accomplissement de tâches de plus en plus spécialisées et complexes.

Ces constatations ont amené la direction de l'Administration des services de secours à élargir au cours des dernières années son programme de cours de formation continue par des séminaires spécialisés ainsi que par de nouveaux cours de formation. Le grand nombre d'inscriptions a confirmé le besoin croissant en matière de formation et des efforts substantiels ont été réalisés pour élargir la panoplie de l'offre de formation.

4.5. Le service médical

Le service, qui compte actuellement 12 médecins et 24 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1862 personnes ont été examinées au cours de l'année 2005.

5. Rapport d'activité de la division de la protection civile

5.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par 24 centres de secours couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de 51 ambulances qui sont réparties comme suit :

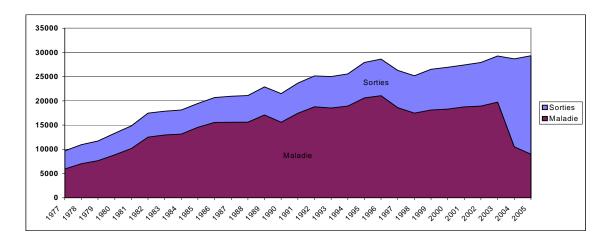
- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la base nationale de support à Lintgen.

Pendant l'année **2005**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **29.321** sorties en parcourant 910.975 kilomètres par rapport à 28.664 sorties et 907.425 kilomètres parcourus en 2004.

Ces interventions se répartissent comme suit :

- 1.678 sorties dans le cadre des accidents de circulation
- 5.428 sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
- 9.006 sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
- 10.294 sorties dans le cadre de transports urgents
- 2.915 sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1977 à 2005)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 24.500.383 kilomètres lors de 674.413 sorties de 1962 à 2005.

5.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU), institué par la loi du 27 février 1986 concernant l'aide médicale urgente, fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 véhicules du SAMU, c.-à-d. les antennes mobiles transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes avec une panoplie de matériel médical le plus sophistiqué, sont stationnés auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

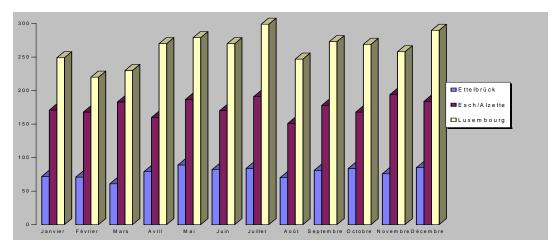
Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2005 :

Ettelbruck : 492 sorties
Esch/Alzette : 1.211 sorties
Luxembourg : 1.717 sorties

Soit au total : 3.420 sorties ou en moyenne 9 sorties par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

Sorties du SAMU en 2005



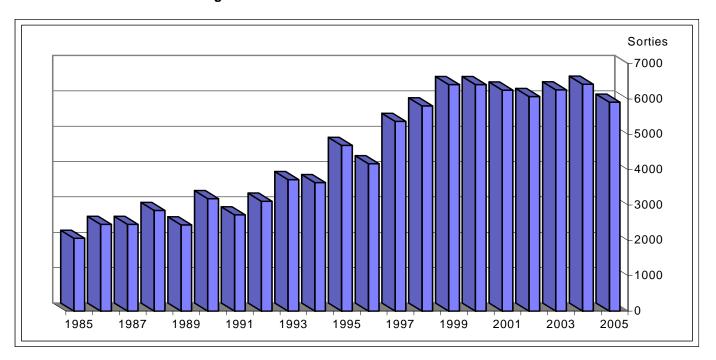
5.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 23 centres de secours dont:

- 19 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2005



Pendant l'année 2005, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **120.414 km** au cours de **5.910** interventions; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **24.830** heures.



5.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents impliquant des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance impliquant des substances radioactives.

Aucun événement significatif impliquant des substances radioactives ou matières nucléaires et nécessitant l'intervention du groupe GPR n'a eu lieu au cours de l'année 2005.

Comme les années précédentes, le groupe GPR a organisé deux exercices d'entraînement pratique sur le terrain. En 2005, ces exercices visaient la mise en œuvre de procédures et de stratégies d'intervention en cas d'une contamination d'un grand nombre de personnes avec des substances radioactives. Lors de ces exercices une attention spéciale a été attribuée à la détection de la contamination et à la décontamination d'un grand nombre de personnes.

Le groupe GPR a participé, sous l'égide de l'armée, aux exercices pratiques de mise en œuvre des stations de décontamination, mises en place dans une série de bâtiments publics présélectionnés, conformément aux dispositions du plan particulier d'intervention Cattenom.

Au cours du mois de septembre, le groupe a participé dans le cadre de la coopération et l'assitance transfrontalière, à un exercice de mesure sur le terrain, organisé par la Saare et la Rhénanie-Palatinat. Cet exercice visait l'amélioration de la communication entre les équipes de mesure et l'échange des résultats des mesures effectuées en cas d'une contamination radioactive sur un territoire de grande envergure.

L'invitation à l'"Exposition nationale de services de secours au G.D" à Wiltz, le 18 septembre, a permis au groupe de se présenter au grand public en l'informant des compétences et de son savoir faire en cas d'urgence radiologique ou nucléaire.

Dans le domaine de la formation en radioprotection, des cours ont été organisés à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la Protection Civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police grand-ducale.

5.5. Le Groupe d'Alerte

Une des missions du groupe d'alerte est la collecte d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de conflits militaires ou en cas de crise en général. Une des missions principales des membres du groupe consiste à analyser les informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant la zone de contamination par des agents toxiques et leur dispersion et progression à la cellule de décision.

L'étroit échange d'informations et le maintien du contact avec des membres de centres d'alerte d'autres pays se fait par le biais du GOEWDS (Group of Experts on Warning and Detection Systems) de l'OTAN. Deux membres du groupe ont représenté l'Administration des services de secours aux réunions semestrielles à Budapest en Hongrie et à Capellen au Grand-Duché de Luxembourg. Le GOEWDS est placé sous la tutelle du Comité de Protection Civile (CPC) de l'OTAN. Afin de garantir une communication uniforme et efficace entre les pays membres de l'OTAN et les pays de l'est dans le cadre du Partenariat pour la Paix (OTAN) en cas de crise, le GOEWDS organise un exercice international annuel nommé INTEX. En vue de cet exercice, le GOEWDS organise au préalable un workshop à l'école militaire de l'OTAN à Oberammergau en Allemagne. Deux agents du groupe d'alerte ont participé à ce workshop en avril 2005. Le GOEWDS fut représenté par son secrétaire (le chef de groupe d'alerte luxembourgeois).

Un membre du groupe d'alerte représentait le Luxembourg au Operations Working Group (OWG) du GOEWDS. L'OWG s'était réuni en janvier à Guernsey (Channel Islands) pour préparer l'exercice INTEX 2005. Les membres de l'OWG font d'office fonction de membre de l'INTDISTAFF (direction internationale de l'exercice) durant l'exercice INTEX.

Le groupe a participé activement à cet exercice INTEX 2005 et un agent de liaison du groupe d'alerte était détaché durant la durée de l'exercice INTEX 2005 au Centre d'Alerte National de l'Allemagne à Bonn.

L'instruction des membres du groupe d'alerte, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction au bâtiment de l'Administration des services de secours.

La participation aux séminaires organisés par l'Administration des services de secours ainsi que deux week-ends de formation annuels du groupe d'alerte à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du groupe d'alerte.

Une partie du groupe d'alerte forment le groupe CATTENOM. L'instruction des membres du groupe CATTENOM se fait par ordre semestriel à raison de 8 réunions d'instruction au bâtiment de l'Administration des services de secours. En étroite collaboration avec le groupe de protection radiologique de la division de la Protection Civile et les membres notamment de la division de la Radioprotection du Ministère de la Santé, le groupe CATTENOM du groupe d'alerte assume ses missions, à savoir la collecte d'informations et les calculs de prévision des zones contaminées.

En novembre, un membre du groupe participait en tant qu'agent de liaison à la cellule de crise à Bruxelles lors d'un exercice de gestion de catastrophe (accident nucléaire à Tihange situé à la frontière belgo-luxembourgeoise).

Lors de la participation des membres du groupe d'intervention chargé de missions humanitaires à la mission internationale aux Etats Unis, le groupe d'alerte à contribuer à la mise à la disposition des données prévisionnelles des ouragans menaçant la région d'intervention du groupe humanitaire.

L'organisation de la deuxième réunion semestrielle du GOEWDS de l'année 2005 incombait au groupe d'alerte. Du 27. - 28 octobre 2005, le Luxembourg hébergeait 24 hôtes de 20 nations. La réunion a eu lieu dans le centre de conférence de la NAMSA à Capellen.



5.6. <u>Le groupe canin</u>

Le Groupe Canin de la Protection Civile a pour mission la recherche de personnes égarées, disparues ou ensevelies sous les décombres. Il intervient aussi bien sur tout le territoire du Grand-duché du Luxembourg qu'à des missions à l'étranger comme par exemple lors des tremblements de terre en Algérie ou en Maroc.

Le Groupe Canin se compose actuellement de 17 membres et de 15 chiens, d'ont un chef de groupe, un instructeur en matière de cynotechnie, un instructeur en matière de sauvetage, de maîtres-chiens brevetés, de maîtres-chiens stagiaires et de membres.

Le chef de groupe mais avant tout maître-chien passionné, Garidel Serge a mis sa chienne Caroline, qui était « membre à quatre pattes » depuis 1995 à la protection civile en retraite. Cette chienne a participée à plus d'une centaine d'interventions et a permit de retrouver plusieurs personnes vivantes et décédées.

Comme tous les ans, le groupe accompli divers formations, auprès de différentes organisations.

Suite à la demande du THW Obermosel (Technisches Hilfswerk), le groupe canin assume également la formation de plusieurs équipes cynophiles allemandes.

2 maîtres-chiens ont participé à une formation de 5 jours auprès de la sécurité civile française, formations militaires, UIISC/7.

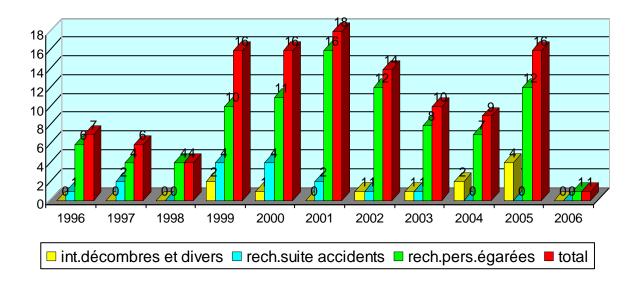
De même le groupe participe à 3 week-ends de formation à l'E.N.P.C à Schimpach et à 3 à 4 week-ends de formation opérationnelles sur le terrain.

Certains membres du Groupe Canin font également partie du groupe d'intervention H.I.T.

Le groupe canin dispose de 3 véhicules d'intervention avec 10 boxes de transport et du matériel de secours nécessaire. Vu l'importance des missions qui leurs est confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements (quête, décombres, pistage, théorie,...) à raison de 8 à 10 heures par semaines. Le groupe participe également à diverses démonstrations et exercices.

En 2005 le groupe canin a presté au total à 3.858 heures, ce qui fait une augmentation de 812 heures par rapport à l'année 2004, dont :

- 292 heures lors de 16 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 264 heures d'entraînements et formations à l'étranger
- 3.015 heures d'entraînements et formations au Luxembourg dont :
 - 1.320 heures lors de travail en quête
 - 1.102 heures lors de travail en décombres
 - 593 heures lors de formations divers et
- 287heures à l'occasion d'autres activités et engagements







5.7. <u>Le groupe des hommes-grenouilles</u>

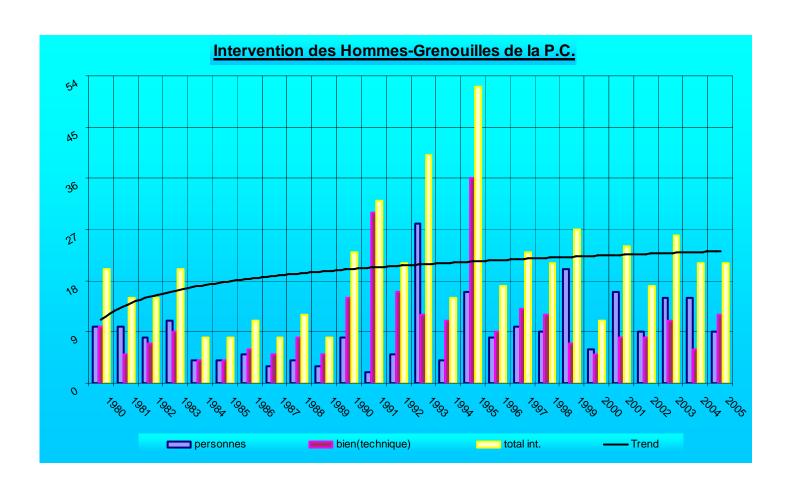
Au cours de l'année 2005, les hommes-grenouilles ont dû intervenir 21 fois avec 174 heures prestées, dont :

- 40 heures lors de 8 interventions de sauvetage/recherche de personnes
- 10 heures lors de 3 interventions de recherche de biens
- **80** heures lors de 5 interventions pour accidents de circulation
- 44 heures lors de 7 interventions diverses.

1.110 heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2005. Cette permanence est prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique.

7393 heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2005. Au total le nombre d'heures prestées en 2005 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles de la division de la protection civile s'élève à **9717 heures**.

25 policiers ont participé à une formation continue de 5 jours (théorique et pratique) en vue de l'obtention d'un permis de navigation. En outre, le groupe s'est engagé en Belgique pour la recherche d'un noyé. Pendant la période du 12 au 19 novembre 2005 un recyclage de plongée profonde jusqu'à 60m a été organisé à Antibes (France) ainsi qu'un entraînement commun avec les plongeurs de la Police de la Sarre à la piscine de Kirchberg (Coque). Finalement le groupe est intervenu dans les eaux de la Moselle ainsi que dans le triangle de Schengen (noyade du 22 octobre 2005). Des exercices transfrontaliers ont été organisés avec les unités allemandes de la croix rouge, du THW, des plongeurs du département de la Moselle, de la Protection Civile de Schengen et Remich du groupe Hg, du service de la navigation ainsi qu'avec la Police fluviale luxembourgeoise et allemande.



5.8. Transports d'eau potable effectués par la division de la protection civile au profit de la population

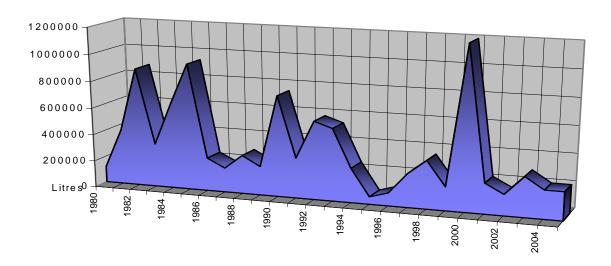
Pour l'approvisionnement de fortune de la population en eau potable, la division de la protection civile intervient à deux échelons, c'est-à-dire pour :

- ravitailler la population de certains quartiers ou rues à partir de camions-citernes,
- suppléer au réseau de distribution défectueux par un réseau provisoire à l'aide de tuyaux pour alimenter le réservoir d'eau d'une commune ou d'une localité.

La division de la protection civile est intervenue 7 fois au cours de l'année 2005 pour alimenter les entreprises industrielles en cas de panne ou de réparation du réseau de distribution d'eau pour éviter toute perte de production.

En 2005, dans le cadre de ces missions, 28 heures de travail ont été prestées pour le transport de 210.000 litres d'eau.

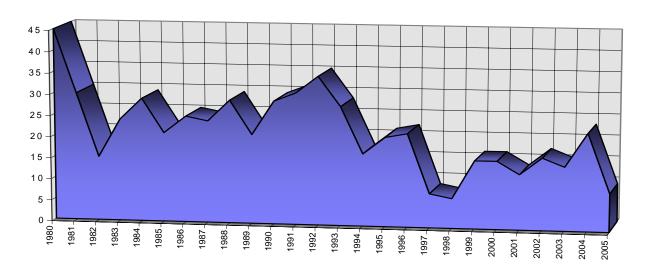
Litres d'eau transportés de 1980 à 2005



5.9. <u>Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques</u>

Ce groupe est intervenu **9** fois en 2005 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, 45 volontaires du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques ont presté **72** heures lors de ces 9 interventions. 325 km ont été parcourus par les véhicules de la base nationale de support.

Interventions lors de pollutions du milieu naturel de 1980 à 2005



5.10. Groupe de support psychologique

5.10.1. Interventions

Les membres du GSP ont effectué 239 missions au cours de l'année 2005. 52 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 393 sorties.

Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 239 missions est de 1763 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3,3 heures. En moyenne, chacun des 52 intervenants a consacré un peu plus de 34,3 heures pour des missions en 2005.

Comme au cours des années précédentes, la majorité des interventions concernait des accidents (circulation, domestique, travail, loisirs). Outre les accidents, les raisons de l'intervention du GSP sont souvent en relation avec les décès d'une personne ou alors dans le cadre de tentatives de suicide.

Il reste à relever, outre les 239 interventions nationales, l'événement qui a marqué le début de 2005, à savoir la prise en charge des victimes du Tsunami ou trois membres du groupe étaient sur les lieux en Thaïlande.

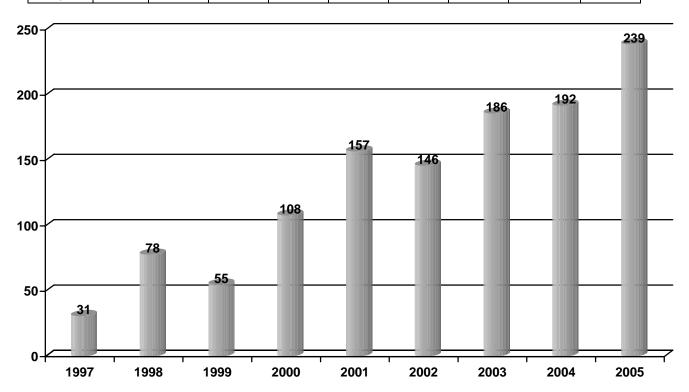
5.10.2. Formation

Au cours de l'an 2005, 11 bénévoles ont réussi leur formation de base. 10 soirées de formation de base et 9 soirées de formation continue ainsi que 3 Weekends à l'Ecole Nationale de la Protection Civile ont été organisées en 2005 par les responsables du GSP.

Des réunions d'information auprès des ambulanciers de certains centres d'interventions sur le fonctionnement et les méthodes d'intervention du GSP ont eu lieu, ainsi qu'auprès des élèves de l'Ecole de Police Grand-Ducale. Il reste à relever que le GSP a régulièrement rencontré les membres de l'équipe SPPG (Service Psychologique Police Grand-Ducale).

Interventions du Groupe de Support Psychologique de 1997 à 2005

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombr	31	78	55	108	157	146	186	192	239
е									



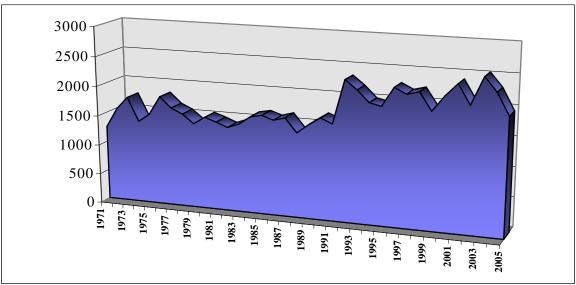
5.11. Cours de formation pour les volontaires de la division de la protection civile

Au cours de l'année 2005, **33** secouristes-ambulanciers et **78** secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

92 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2005. Ces cours ont été fréquentés par 1961 personnes et se répartissent comme suit:

14 cours de sauvetage avec	374	participants
30 cours pour secouristes ambulanciers avec	589	participants
3 cours pour le groupe G.P.R. avec	62	participants
4 cours de plongée avec	79	participants
2 cours pour les agents du C.N.A. avec	32	participants
2 cours pour le groupe canin avec	21	participants
5 cours pour le groupe de support psychologique avec	131	participants
15 cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	238	participants
6 cours de situation d'exception avec	143	participants
11 cours divers avec	297	participants

Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2005



5.11.1. Formation continue

La formation continue se déroule à plusieurs niveaux.

5.11.1.1 Formation continue pour les cadres

L'Administration des services de secours avait organisé pour 24 cadres volontaires une formation continue en matière de gestion de situations d'exception. Cette formation se déroulait à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach. Elle s'adressait aux responsables des Centres de Secours respectivement des unités de secours de la division de la Protection Civile et avait pour but de développer une philosophie commune de prise en charge d'un grand nombre de victimes en cas d'un événement majeur.

Afin de renforcer ou de rafraîchir les compétences nécessaires pour gérer un centre ou une unité de secours composé de volontaires de la Protection Civile, l'Institut national d'administration publique (INAP) avait organisé en étroite collaboration avec l'Administration des services de secours une formation continue les 26 et 27 avril à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC). Le thème de cette formation était : « Kommunikation und Gesprächsführung».

Une formation « Kurs- und Seminarvorbereitung » pour 16 instructeurs en secourisme et sauvetage fut organisée à l'ENPC les 27 et 28 septembre.

5.11.1.2 Formation continue des opérateurs du Central des Secours d'Urgence (CSU 112)

L'Institut national d'administration publique (INAP) a organisé le 7 juillet, en étroite collaboration avec l'Administration des services de secours une formation continue pour les opérateurs du CSU 112.

5.11.1.3 Formation continue des volontaires

Toujours dans un souci d'optimiser la formation des volontaires et dans le but de sensibiliser les différents services d'intervention, impliqués en cas d'événement majeur à une philosophie commune de prise en charge des victimes, l'Administration des services de secours avait organisé un cycle de formation continue en matière de gestion de situations d'exception. Cette formation qui se déroulait à l'Ecole Nationale de la Protection Civile, avait comme objectif d'optimiser les chaînes de commandement des secours face aux conséquences d'un événement de grande envergure et de permettre aux volontaires d'acquérir des compétences spécifiques.84 volontaires ont été formées dans la gestion de situations d'exception.

5.11.1.4 Formation CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & Information Centre (MIC) de la Commission Européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme crée en 2001 par le Conseil Européen qui vise à améliorer la coopération entre les états membres de l'Union Européenne en cas d'urgence. Toute urgence est communiqué au système qui comporte une banque de données de chaque état membre avec les groupes d'interventions, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence. Le système est accessible par "Internet Explorer" et une

connexion au réseau sécurisé TESTA de l'UE. Un agent de l'Administration des Services de Secours a suivi des cours à Bruxelles sur le fonctionnement du système et les opérateurs du 112 ont pris part à des simulations pour tester CECIS. Le système sera opérationnel en début 2007.

5.11.1.5 Formation dans le cadre du mécanisme communautaire dans l'intérêt d'une collaboration renforcée dans le cadre d'interventions relevant de la protection civile.

La Commission Européenne organise des formations spécifiques préparant aux missions d'assistance dans le cadre du Mécanisme (missions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union).

Ces formations se déroulent à plusieurs niveaux : « Induction course » et «Operationnal management course» Plusieurs membres de l'unité chargée de missions humanitaires à l'étranger ont participé à ces cours.

6. Exercices internationaux et nationaux

6.1. Exercice du groupe de support psychologique

L'année passée le GSP participait à quatre exercices énumérés ci-dessous et ceci avec un total de 68 membres :

- Exercice avec simulation d'un accident routier dans un tunnel au Silvretta/Vorarlberg (Autriche)
- Exercice simulant une situation d'exception dans un hôpital en Sarre.
- Exercice simulant un accident ferroviaire à Pirmasens (D)
- Exercice aérien au Findel.

6.2. *EULUX* 2007

Suite à un appel à proposition de la Commission Européenne, l'Administration des services de secours luxembourgeois ainsi que la Direction de la Sécurité Civile Belge, la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles française et la « Bundesanstalt Technisches Hilfswerk (THW) » d'Allemagne se sont concertés afin d'organiser d'un commun effort un exercice grandeur nature dans le cadre du Mécanisme Européen visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile (Décision du Conseil UE 2001/792/CE,EURATOM).

Cet exercice qui se déroulera sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg vers le mois d'avril 2007 aura comme objectif de tester l'ensemble des chaînes organisationnelles et de commandement opérationnel d'un pays qui se voit confronté à un événement majeur et de mettre en œuvre le Mécanisme Européen de protection civile tout en demandant, par l'intermédiaire du centre d'information et de suivi (MIC) de la Commission Européenne à Bruxelles, l'assistance des Etats Membres. Le scénario a sciemment été choisi dans un petit Etat Européen, dans lequel les ressources nationales sont rapidement dépassées en cas de sinistre de grande envergure.

Il est important de noter que, si en 2007, pour des raisons de politique interne au Grand-Duché de Luxembourg, un scénario d'origine terroriste serait jugé inopportun - l'appel à proposition de la Commission Européenne visant notamment des scénarios d'exercice d'origine terroriste - l'exercice prévu pourrait néanmoins avoir lieu mais sans mentionner l'origine terroriste.

Seront testés au cours de cet exercice en temps réel notamment l'acheminement d'une équipe d'évaluation et d'experts techniques ainsi que d'équipes spécialisées des Etats membres dans le cadre de cet événement, de même que l'ensemble des chaînes de commandement opérationnelles entre les Etats Membres, le MIC à Bruxelles et l'Etat Membre sinistré.

Sur le site de l'exercice, un dispositif spécifique de commandement sera mis en œuvre intégrant le commandement opérationnel de l'opération et la coordination avec l'ensemble des équipes des Etats Membres.

Par ailleurs, l'exercice aura comme objectif de tester la planification d'urgence, les équipements, les lignes de communication et de vérifier les répertoires téléphoniques internationaux ainsi que de promouvoir au niveau politique et au niveau du public et de la population la visibilité de la solidarité européenne et du Mécanisme Européen de protection civile.

Il est à souligner que l'objectif de cet exercice n'est pas de tester le fonctionnement interne du centre gouvernemental de crise luxembourgeois en cas d'attaque terroriste, mais de se limiter au volet opérationnel et de secours, tout en mettant un accent particulier sur l'interopérabilité des services de secours des Etats Membres et sur le fonctionnement de l'assistance bilatérale ou européenne en matière de protection civile.

7. Assistance internationale

Suite au Tsunami qui a touché entre autre Sri Lanka en fin décembre 2004, un membre de l'Administration des services de secours s'est rendu le 2 janvier 2005 dans les régions sinistrées pour surveiller le transport de matériel d'aide et de secours demandé par le pays sinistré. Il s'agissait de 1500 couvertures et de 1500 lits.

8. Rapport d'activité de la division d'incendie et de sauvetage

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzgesetz » du 1er février 1939 introduite pendant l'occupation et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés ce qui apparaît du relevé ci-dessous.

Tableau 1 - Division d'incendie et de sauvetage: produit de l'impôt spécial 1990-2005

Année	Produit de l'impôt spécial
1990	2.144.035
1991	2.202.802
1992	2.299.289
1993	2.318.646
1994	3.217.457
1995	3.002.514
1996	2.957.151
1997	3.033.142
1998	3.148.297
1999	2.869.237
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accidents en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Tableau 2 - Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial

Année	Subventions aux communes
1990	1.017.417
1991	978.593
1992	1.651.963
1993	1.325.848
1994	2.092.679
1995	2.044.795
1996	1.813.701
1997	1.856.443
1998	1.656.209
1999	1.891.828
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296

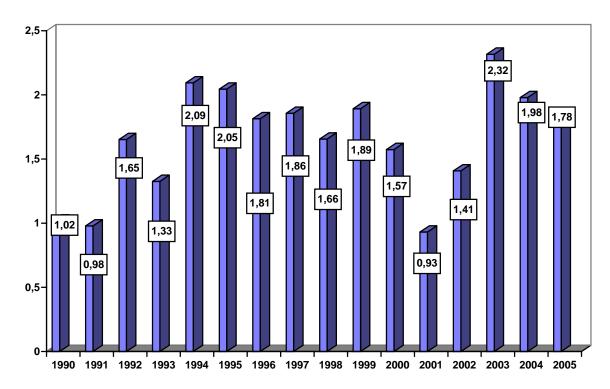


Figure 1 - Division d'incendie et de sauvetage: subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

La loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours a institué dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie, de secours et de sauvetage dans le cadre de la division de la protection civile, des services communaux d'incendie et de sauvetage, et des membres des organismes de secours à agréer par arrêté grand-ducal, un congé spécial qui ne peut pas dépasser un maximum de 7 jours ouvrables par année ni être pour chaque bénéficiaire, supérieure à 42 jours ouvrables en tout, sauf en ce qui concerne, pour ce maximum, les chargés de cours.

Pourront bénéficier du congé spécial les personnes exerçant une activité professionnelle soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, qui se soumettront aux activités de formation ou assumeront les devoirs de représentation ainsi que la direction des cours et la formation d'instructeur.

Les employeurs des secteurs public et privé sont tenus de dispenser de leurs obligations professionnelles leurs salariés membres des corps de sapeurs-pompiers ou volontaires de la protection civile à l'occasion de situations d'urgences demandant l'intervention de l'unité dont ils relèvent.

La commission technique

La commission technique pour le service d'incendie donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique qui lui sont soumises par le conseil supérieur pour le service d'incendie.

D'une part, elle adresse, de sa propre initiative, au conseil supérieur pour le service d'incendie toutes les propositions relatives à l'organisation technique du service d'incendie.

D'autre part, elle a pour mission de faire des propositions pour la détermination de caractéristiques et de spécifications pour le matériel d'incendie communal, de vérifier le nouveau matériel en vue de sa réception et d'aviser les projets ayant pour objet la construction ou la transformation de dépôts, garages et remises pour le matériel d'incendie.

La commission technique se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour une durée ne dépassant pas six ans, la fédération des sapeurs-pompiers entendue en son avis.

L'inspecteur principal du service d'incendie et l'inspecteur mécanicien sont d'office membre de la commission technique qui comprendra par ailleurs au moins un membre d'un corps professionnel en activité de service.

Pendant l'année 2005, la commission technique a tenu 27 séances de travail à l'Administration des services de secours et dans les ateliers de la Protection Civile à Lintgen.

La commission technique a procédé à la réception de tous les véhicules et moto-pompes du service d'incendie et de sauvetage qui ont été livrés en 2005.

Elle est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers, chaque fois que besoin en a été, pour régler des questions sur le matériel d'incendie.

Lors des 27 séances de travail, la commission technique a traité 86 dossiers concernant le service d'incendie:

- 25 certificats de réception ont été établis, concernant les travaux de réception des véhicules et du matériel d'incendie pour le compte des administrations communales
- 35 accords de principe avec cahiers spéciaux des charges ont été dressés pour l'acquisition de matériel d'incendie au profit des administrations communales
- 20 tableaux comparatifs ont été établis, concernant les soumissions présentées par les fournisseurs.
- 5 lettres-réponses au conseil supérieur pour le service d'incendie concernant des demandes d'administrations communales ou de corps de sapeurs-pompiers ont été rédigées
- 1 avis concernant la construction d'un nouveau local pour le service d'incendie a été donné.

Pour uniformiser d'une part et pour mieux veiller à la qualité du produit d'autre part, la commission technique a introduit pour certains équipements un numéro d'homologation. Pour être admis comme fournisseur, le soumissionnaire doit être en possession d'un numéro d'homologation, lui attribué par la commission technique lorsqu'il a présenté son matériel strictement conforme au cahier spécial des charges.

En 2005, la commission technique a procédé à la réalisation d'un inventaire des véhicules et du matériel important par commune.

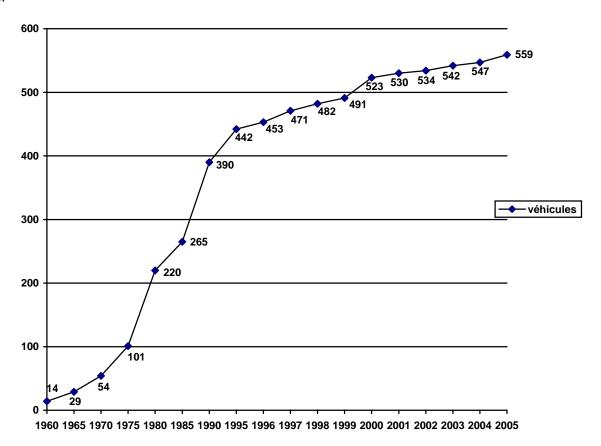


Figure 2 - Division d'incendie et de sauvetage: évolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2005

La somme globale investie en 2005 pour l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage s'élève à 1.458.139 € Dans ces dépenses ne figurent pas les investissements réalisés par la Ville de Luxembourg pour son service d'incendie, ni les sommes engagées en 2005 pour la construction ou la transformation de locaux pour les services d'incendie.

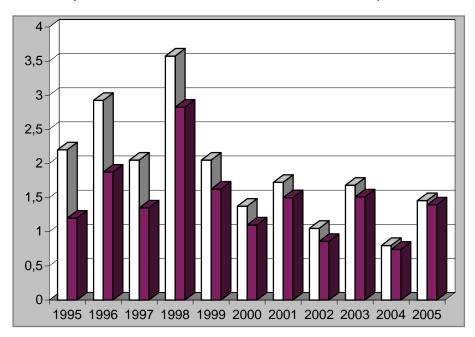


Figure 3 - Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio. €)

Pendant cette période, les administrations communales ont acquis 12 véhicules et 3 moto-pompes pour le service d'incendie, qui se chiffrent à une somme totale de 1.395.355 €.

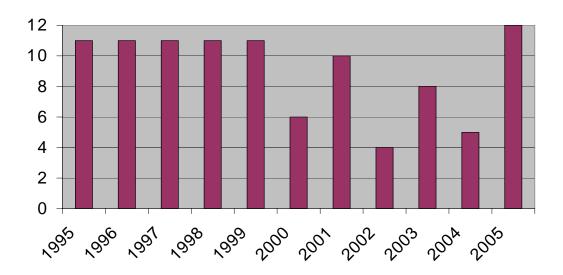


Figure 4 - Division d'incendie et de sauvetage: nombre de véhicules acquis de 1995 à 2005

Le montant restant de 62.784 € a été dépensé pour l'acquisition de matériel d'incendie divers.

En 2005, des accords de principe pour l'acquisition de 8 véhicules d'incendie et de 3 moto-pompes ont été donnés à 10 communes. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires approximatif de 1.249.070 € pour le parc automobile, le matériel d'incendie divers n'y étant pas compris.

En 2001, la commission technique a dressé, ensemble avec l'inspectorat, un relevé exhaustif de sources de danger qui existent dans chaque commune (Gefahrenkataster). A base de ce relevé, elle a établi, ensemble avec les inspecteurs cantonaux, un plan quinquennal d'acquisition de véhicules pour les années 2001 à 2005.

Figure 5 - Interventions des corps de sapeurs-pompiers du Grand-Duché de Luxembourg entre 1994 et 2005

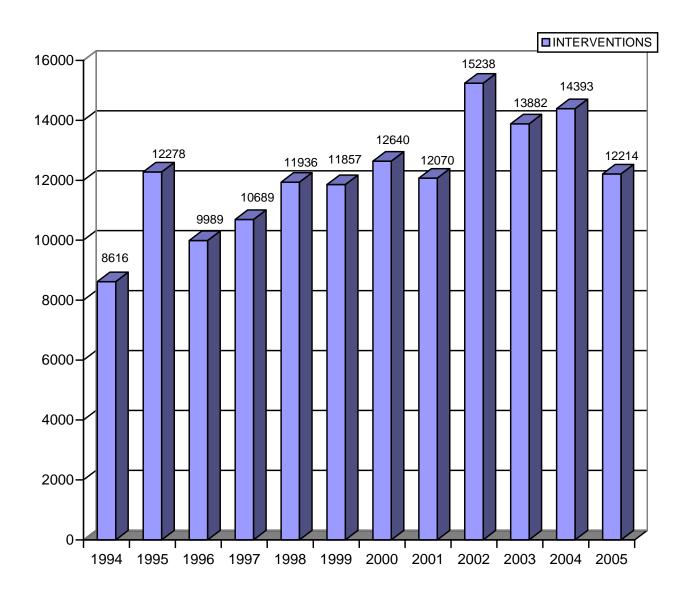


Figure 6 - Interventions techniques et interventions - incendie de 1994 à 2005

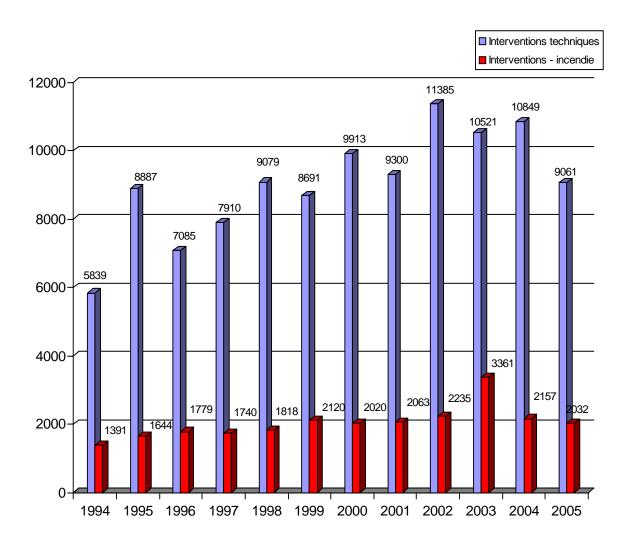


Figure 7 - Interventions - incendie de 1994 à 2005

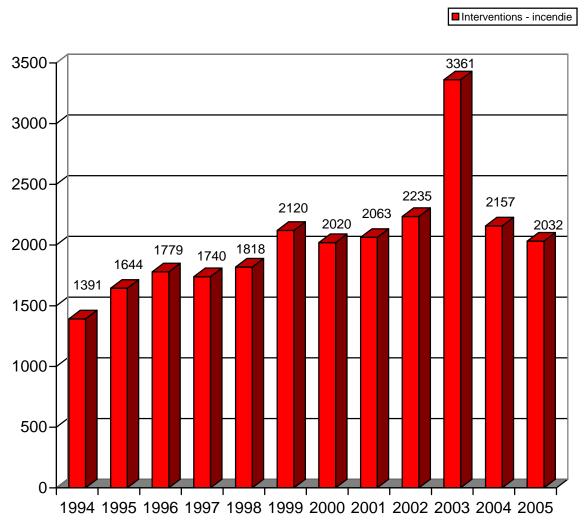




Figure 8 - Interventions techniques de 1994 à 2005

■ Interventions techniques

